

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008

### DELIBERATION

**OBJET : ZAC de Kerdroual – déclassement partiel de la voie communale de Kerdroual au chemin de la Laiterie et classement de la voie nouvelle située au nord de la ZAC – Lancement de l'enquête publique**

---

Rapporteur : Patrick GARGAM

Par délibération du 8 février 2007, le conseil municipal de Plœmeur a approuvé le bilan de la concertation préalable à la réalisation de la ZAC de Kerdroual ainsi que le dossier de création de celle-ci.

Lors de sa séance du 27 septembre 2007, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation.

Dans le cadre de l'aménagement de cette zone, la voie communale de Kerdroual au chemin de la Laiterie sera partiellement reprise dans la desserte interne de la ZAC. Le tronçon situé entre les lots 04 et 5 sera intégré dans le lot 5, pour une partie, et requalifié pour les déplacements en mode doux.

Cette réalisation a pour conséquence un changement de destination de la voie actuelle qui sera remplacée par la voie située au nord de la ZAC correspondant à l'emplacement réservé n°10 du PLU.

S'agissant en partie du domaine communal, il est proposé de lancer une enquête publique de déclassement et une enquête de classement pour la future voie nord.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE le lancement de l'enquête de déclassement partiel de la voie communale et l'enquête de classement de la voie nouvelle ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

L'adjoint délégué  
Patrick GARGAM

